

PLACE ET DOMAINE D'INTERVENTION

DU PÉDICURE-PODOLOGUE DANS LES ÉTAPES CLÉS DES 1000 PREMIERS JOURS



Bébé grandit : 9 mois à 2 ans

Ces missions concernent l'enfant de 2 ans et plus qui marche

- Mise en place de contention de correction (orthoplastie)
En silicone souple pour réaxer et corriger complètement les orteils de l'enfant s'il y a une déformation des orteils (chevauchement, hallux valgus, crosse, griffes...)
- Bilan podologique en cas de marche exclusive sur la pointe des pieds



Le pédicure-podologue bénéficie d'un accès en direct pour tous les actes, sans nécessité de prescription du médecin. Cependant, la plupart des actes en pédicurie-podologie ne sont pas pris en charge à l'exception des semelles orthopédiques. Par ailleurs, les mutuelles peuvent également prendre en charge certains actes selon le contrat souscrit.